

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
24/04/2026

Date d'affichage
24/04/2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 087-218719201-20260504-2026DEL020-DE

Délibération n° 2026DEL020
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance du 30 avril 2026

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la mairie de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents :

Mmes E.BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, AP.HEYRAUD, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM, C.PREVOST
MM L.BALLET, D.CHANTEREAU, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, S.THEILLET

Absents et excusés :

M.CITHAREL a donné procuration à Mme LALLET
M.SIBERT a donné procuration à M. CCHANTEREAU

Mme Béatrice CACOYE a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SEHV ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS CONCERNANT LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de modernisation de l'éclairage public en LED pour sa 1ère phase de lancement dans le bourg.

Le SEHV a été chargé de faire un diagnostic de l'existant et de nous proposer un projet pour le centre bourg. Ce projet sera réalisé courant du 2eme semestre 2026. Le cout s'élève à 61 200€ HT avec une subvention de la part du SEHV de 21 420€.

Il vous est demandé de délibérer sur l'opportunité de confier la maitrise d'ouvrage des travaux de modernisation de l'éclairage public en LED phase 1 au Syndicat Energie Haute-Vienne opération n°26PRO0023 et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de désignation de maitrise d'ouvrage et le devis pour lancer le projet de modernisation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention et le devis,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

S²LO

Pour extrait d ID : 087-218719201-20260504-2026DEL020-DE

Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 04/05/2026
Et la publication le 05/05/2026
Le Maire,

